



BIOGRAPHIE

BUSSON Jules dit “le marmot” ou “Petit Jules”

AFMD DT44
<https://afmd44.org>



Jules BUSSON

Date et lieu de Naissance : Jules Busson, fils de Louise Mellon et de Louis Busson son époux, est né le 30 avril 1922 à Trignac (44) .

N° de matricule : 51817 à Buchenwald

Biographie avant guerre :

Il est l'un des trois enfants de Louis Busson ajusteur-mécanicien et de Louise Mellon, sans profession. Il fréquente les écoles primaires privées et publiques de Méan-Penhoët à Saint-Nazaire et, en dépit des idées socialistes de son père, il est enfant de chœur. Entré en apprentissage aux Chantiers de Penhoët en 1935, il participe aux grèves du Front populaire de 1936 et adhère aux Jeunesses communistes en 1938. Il est serrurier aux chantiers de Penhoët. Il habite rue de toutes aides à St Nazaire.

Circonstances de l'arrestation :

Après l'opération Chariot avec le débarquement à Saint-Nazaire du commando anglais en mars 1942, il est arrêté avec les habitants de son quartier et interné quelques jours au camp de Savenay. Travaillant toujours aux Chantiers de Penhoët, il distribue des tracts du PCF dans les vestiaires. Il est membre du Front National depuis mars 1942. Au moment de l'arrestation, il est travailleur requis en France.

Date et lieu de l'arrestation :

Le Service de police anti-communiste (SPAC) l'arrête sur son lieu de travail le 03 août 1942 pour activité communiste.

Parcours avant déportation :

Jules Busson est interné à Saint-Nazaire du 3 au 13 août 1942 puis à Nantes du 13 août au 26 septembre. Un document de la maison d'arrêt de Nantes indique : « Busson Jules a été écroué le 13 août 1942 par mandat de dépôt de M. Le Bras juge d'instruction, pour propagande communiste ». Il est transféré à Angers (Maine-et-Loire) le 26 septembre 1942 pour comparaître devant la Cour Spéciale. Le 18 janvier 1943 il est transféré à Vitré (Ille-et-Vilaine) jusqu'au 10 février 1943. Il est jugé par la cour spéciale de Rennes le 4 février 1943 et condamné à 2 ans de prison pour activités antiallemandes. Jules Busson est transféré les prisons de Laval (Mayenne) du 10 février au 19 mars 1943, Poissy (Seine-et-Oise), Melun (Seine-et-Marne), le 20 août 1943, Châlons-sur-Marne

(Marne) du 6 décembre 1943 au 24 avril 1944. Il est remis aux allemands et transféré au camp d'internement de Compiègne sous le N° d'écrou (33 454) jusqu'au 11 mai 1944.

-« J'ai vécu tout l'hiver 42/43 avec Fricaud « Max Pierre » et Lamour dans la froide et sinistre cellule 71 à Angers. J'écrirai peut-être un jour ce que fut notre calvaire dans cette prison, où, coupés de toutes nouvelles, entendant seulement le hurlement des allemands, nous apprîmes avec des mois de retard le débarquement des alliés en Afrique du nord, alors que fréquemment nous entendions les adieux des camarades partant vers la fusillade et les cris des torturés ».

Parcours en déportation camps, kommandos, prisons :

Jules Busson est déporté le 12 mai 1944 (liste I.211) de Compiègne à Buchenwald où il arrive le 14 mai, il reçoit le matricule 51817. Il est transféré au Kommando Dora du 8 au 25 juin 1944, puis à Harzungen du 25 juin au 14 juillet 1944 avant de rejoindre le Kommando d'Ellrich-gare du 14 juillet au 04 avril 1945. Il est évacué le 4 avril 1945 à Bergen-Belsen où il arrive le 09 avril 1945 et reste jusqu'au 15 avril 1945.

Date et lieu de la libération :

Il est libéré le 15 avril 1945 à Bergen-Belsen par les Britanniques puis rapatrié en France le 30 avril 1945.

Evacuation vers le camp des casernes de Bergen Belsen :

-« Dans la soirée nous fumes poussés vers la sortie du camp. Un morceau de pain fut remis à chacun et nous fumes entassés dans des wagons. Le mien était un wagon de voyageurs. Les fenêtres étaient garnies de barbelés. Une sentinelle était avec nous dans le compartiment. Malgré mes efforts, j'avais été séparé de mes camarades qui étaient dans le wagon d'à côté. Pendant 6 jours, l'on avançait, l'on reculait, l'on s'arrêta pendant des heures. Il y avait longtemps que le maigre morceau de pain avait été avalé. Lorsque nous descendait sur le ballast nous essayons de trouver quelques brins d'herbe à mâcher. La soif surtout nous tenaillait. Je fis partie d'une corvée de quelques hommes pour aller chercher de l'eau dans une ferme. Ce fût la seule fois où nous bûmes pendant les six longs jours du voyage. Je n'avais même plus faim. Une douce somnolence m'habitait. Il était difficile de réagir. »

La gare d'Hambourg est sous les bombes.

Les déportés sont évacués à pied : -« Le 10 avril nous fumes mis en colonne sur la route. Nous étions épuisés, crevant de faim et de soif. La marche était pénible. Tout tournait autour de moi. » Marcher encore un peu, tenir... » Arrivée à Bergen Belsen : -« Nous devons attendre cinq jours, encore cinq jours avant de connaître la joie immense de la libération ».

Biographie après guerre :

Revenu à La Baule le 15 mai 1945, Jules Busson devient responsable des cercles de l'Union de la jeunesse républicaine de France (UJRF), poste qu'il occupe jusqu'en 1949. Il reprend son travail d'ajusteur aux Chantiers de Penhoët avant d'entrer à la SNCASO en juin 1946. Militant communiste et syndicaliste actif dans son entreprise et à La Baule, il est secrétaire du syndicat CGT de son entreprise jusqu'en avril 1949. Sa fougue l'amène, cependant, plusieurs fois devant les tribunaux. Ainsi, le 10 janvier 1948 le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire le condamne-t-il à un mois de prison et 8 000 francs d'amende pour voies de fait et outrages à gendarmes et pour entraves à la liberté du travail. Le même tribunal le condamne le 17 février 1950 à 4 mois de prison et 50 000 francs d'amende pour violences et outrages au directeur de la SNCASO et à l'inspecteur du travail lors des incidents du 25 janvier 1950. Il est alors licencié. Élu au comité exécutif du syndicat des métaux nazairiens le 26 octobre 1948, Jules Busson accède au bureau de ce syndicat le 21 mai 1950 et en devient le secrétaire permanent le 6 juillet 1950 en remplacement de Jean Ramet. Dans le

même temps, il est élu secrétaire adjoint de l'union locale CGT de Saint-Nazaire. Il reste permanent jusqu'en avril 1965, animant les grandes grèves nazairiennes de cette période agitée, telle celle de 1955. Ce mouvement d'une quinzaine de jours et lors duquel se produisent de violents affrontements avec la police se termine sur un succès, les salaires étant augmentés de 22% en moyenne. À sa demande il est libéré de son poste de permanent, quitte le bureau de l'Union départementale CGT. Il travaille alors au service de l'eau de la ville de Saint-Nazaire. À partir de 1965, il devient secrétaire de la section nazairienne de la Fédération nationale des déportés, internés, résistants patriotes (FNDIRP) et membre du conseil national de cette organisation. Selon Georges Prampart, on peut considérer Jules Busson comme le père de la préretraite. En effet, lors des licenciements des chantiers navals nazairiens de 1964, Jules Busson s'avise que la convention nationale pour l'emploi permet le départ des ouvriers à 60 ans avec indemnités ASSEDIC et évite les licenciements secs. C'est l'occasion d'obtenir la retraite à 60 ans, pour certains, objectif syndical. En désaccord avec cette position, le bureau confédéral de la CGT tente de convaincre les militants nazairiens de leur erreur mais c'est l'envoyé de la direction, Henri Krasucki, qui repart convaincu. Jules Busson reste membre du PCF jusqu'à la fin des années 1970.

Il se marie à la Baule-Escoublac le 03 février 1947 avec Mauricette née Pitard. Ils auront trois fils. Il décède le 30 septembre 1981 à La Baule.

Sources :

- Livre-Mémorial FMD (I.) <http://www.bddm.org/>
- AD44 (248 J 12-13 ; 1804 W 1)
- Photo © ADLA
- Cahier de l'AREMORS N°1 « Jules Busson ».
- Témoignage de Jules Busson, in "Raconte, camarade" pp 199-203, 1974.
- <https://maitron.fr/busson-jules-rene-dit-petit-jules/> notice BUSSON Jules, René, dit « Petit Jules » par Joël Busson, version mise en ligne le 10 avril 2016, dernière modification le 18 juin 2024.